

Propositions des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire au Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports sur les impacts de la situation sanitaire sur les activités d'accueil et de formation BAFA-D.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire habilitées à la formation au BAFA-D signataires des présentes propositions, se sont attachées depuis le début de la crise, à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires et à adapter leurs méthodes et organisations avec beaucoup d'agilité. Suite aux annonces présidentielles du 31 mars, nos équipes se sont mobilisées pour redéployer les sessions de formation sur l'ensemble du territoire. Elles se sont conformées au nouveau calendrier scolaire dans le strict respect des protocoles en vigueur afin de sécuriser chacun des temps attachés à ces sessions (formations, pauses, repas, etc.).

Le décret 2021-384 du 2 avril 2021, les déclarations ministérielles et leurs interprétations par la DJEPVA puis les DRAJES ont généré des consignes contradictoires, plongeant les acteurs de nos associations ainsi que les stagiaires inscrits et leurs familles, les encadrants (dont certains bénévoles, militants) dans une situation d'incertitude totale. L'interruption sans aucune prévenance, à travers une FAQ sur les réseaux sociaux, à 2 jours du lancement des sessions, a été vécue comme un acte administratif exorbitant au cadre réglementaire fixé.

Même si les circonstances sanitaires peuvent se comprendre, il n'en reste pas moins que la méthode utilisée vient à l'encontre de tout le travail de concertation engagé depuis plusieurs mois entre le Ministère et nos associations. Il nous apparaît indispensable d'en partager les conséquences :

12 000 jeunes bloqués dans leur engagement : Toutes les études et observations montrent les effets dévastateurs de la crise sanitaire sur les publics jeunes. Souffrant de peu d'espace d'implication et de socialisation, ils se retrouvent, bien souvent dans des situations compliquées sur le plan social et psychologique. La formation BAFA-D représente pour certains d'entre eux l'occasion de prendre des responsabilités et de faire acte d'engagement éducatif. Cette prise d'initiative, bien souvent fondatrice dans leur parcours, mérite toutes les attentions. Interrompre de cette façon leur entrée en formation BAFA n'est pas respecter leurs efforts d'implication dans notre société et accentue leur précarisation.

Un minimum de 1 200 formateurs volontaires renvoyés : Les activités de formations BAFA-D sont encadrées principalement par des formateurs volontaires, militants, qui ont cherchés à s'adapter aux réalités sanitaires. Faisant preuve d'un investissement et d'une adaptation remarquable et dans le seul but de contribuer à une mission éducative, nous avons dû stopper brutalement leur engagement et leur élan dans ce travail de réorganisation. C'est aussi à eux que nous devons de ne pas avoir eu à gérer de situation exponentielle de cluster depuis octobre.

5,4 millions d'euros de pertes d'activités sur deux semaines : Sur le plan économique, nous nous sommes désengagés auprès de nos stagiaires et de nos prestataires et partenaires. Entre remboursements, frais d'annulation et pertes d'acomptes, les impacts financiers qui auraient pu en partie être évités, pèseront sur une situation économique déjà lourdement fragilisée par la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an.

Enfin, sur le plan pédagogique, les seules sessions autorisées à ouvrir sont celles pouvant se dérouler à 100% en distanciel et les qualifications surveillants de baignade. Cette disposition qui peut se concevoir pour des formations professionnelles est totalement inadaptée au parcours de formation BAFA-D. Comme le définissent les fondements de ces brevets, ils visent avant tout des savoirs faire pratiques d'animation et d'encadrement. Les apprentissages se basent sur les aptitudes comportementales des jeunes à devenir responsables et volontaires. Le parcours ne peut donc s'effectuer sans une véritable relation humaine et sans échanges collectifs. Considérer que les sessions de formation BAFA-D pourraient s'effectuer à 100% en distanciel, même à titre exceptionnel, consiste à remettre en question leurs objets-mêmes, et les critères de validation des sessions.

Nos associations présentes depuis le début de cette crise, sont impliquées dans la sécurisation des sessions de formation afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble des acteurs : les stagiaires et leurs familles, les formateurs, les permanents de nos structures. Nous souhaitons réaffirmer notre pleine conscience des enjeux sanitaires actuels. Cependant au-delà de ces enjeux, il est aussi urgent que nous puissions répondre aux besoins et aux attentes de nos jeunes dont la situation devient extrêmement préoccupante et construire les conditions de la reprise d'activité.

Afin de préparer au mieux les mois à venir, il nous apparaît indispensable que les dispositions présentées ci-dessous soient mises en œuvre rapidement.

Des prérequis nécessaires afin qu'une telle situation ne se reproduise plus...

Sortir le BAFA/D des dispositions relatives à la formation professionnelle pour le placer sous le régime de fonctionnement des ACM. Cette modification, dans les différents décrets relatifs à la gestion de la crise sanitaire, permettrait de soumettre le BAFA/D aux mêmes dates de fermeture et d'ouverture que les ACM, et ainsi permettre aux associations, aux volontaires ou militants mais également aux stagiaires de disposer de directives claires et en cohérence avec l'ensemble du secteur.

Communiquer un calendrier de reprise de nos activités coconstruit et partagé. Nous réaffirmons notre besoin d'information régulier et de visibilité sur le calendrier de reprise des activités. Ce point est essentiel, reprogrammer des sessions est un processus lourd et complexe qui demande à la fois anticipation et justesse. L'absence de projection à court terme remet en cause la formation de nouveaux animateurs et de fait la constitution des équipes d'ACM pour la période estivale (Accueil de Loisirs et Séjours de Vacances).

Dans la perspective de l'été 2021 et des difficultés de recrutement d'animateurs et de directeurs, nous proposons :

1. Propositions pour assurer le déroulement des sessions bafa/d en présentiel en toute sécurité sanitaire.

- **Proposition 1 : Faciliter la vaccination prioritaire des équipes d'animateurs et de formateurs.** Afin de sécuriser au mieux les activités de l'été, nous proposons que les animateurs, directeurs et formateurs pour lesquels un contrat aura été établi soient considérés comme personnels prioritaires pour la vaccination.
- **Proposition 2 : Fournir des autotests.**
De la même manière qu'ils seront déployés dans le secteur scolaire, nous proposons qu'il soit mis à la disposition des animateurs, directeurs et formateurs des autotests qui seront utilisés au début ou en cours de séjours ou de sessions.
- **Proposition 3 : Organiser une concertation préalable à toute modification des protocoles sanitaires.**
Afin de garantir l'adaptation et l'applicabilité des protocoles sanitaires à la réalité de nos activités il est nécessaire de nous associer à leur élaboration et de disposer d'un temps suffisant à leur mise en application.

2. Proposition d'aménagement provisoire de la réglementation pour faciliter l'organisation des sessions BAFA/D.

- **Proposition 4 : [si reprise en petits groupes à 15/20 stagiaires] Mutualiser la fonction de direction sur des sessions qui se déroulent simultanément dans le même lieu.**
Actuellement, chaque session nécessite la présence d'un directeur, même si elles sont organisées au même endroit. Nous proposons dans ce cas qu'un seul directeur puisse diriger plusieurs sessions simultanément. Un tel allègement réglementaire faciliterait les passerelles pédagogiques entre formation générale et approfondissement, tout en garantissant un cadre sanitaire unique.

- **Proposition 5 : Donner la possibilité aux organismes de formation BAFA/BAFD d'apprécier par eux-mêmes la capacité d'un volontaire expérimenté à être directeur de session.**
Actuellement, chaque directeur doit être titulaire d'un BAFD à jour, régulièrement renouvelé. Nous disposons de formateurs très expérimentés mais sans BAFD, ou d'anciens directeurs qui n'ont pas renouvelé leur BAFD, ou qui ne sont pas en mesure de justifier de 28 jours d'animation dans les 5 années, ou encore d'étudiants professionnels de l'animation BP/DEJEPS sans BAFD, mais qui disposent des capacités nécessaires pour animer et évaluer une démarche de formation BAFA-D. Nous proposons de donner la possibilité aux associations d'apprécier par elles-mêmes la capacité d'un volontaire expérimenté à devenir directeur, et souhaitons que l'applicatif BAFA/BAFD soit adapté en ce sens.
- **Proposition 6 : Autoriser à scinder une même session BAFA en plusieurs séquences.**
La mise à jour du décret du 15 juillet 2015 nous autorise à scinder les sessions BAFA-D en quatre parties au plus, sur dérogation accordée par les rectorats d'académies. Nous demandons à ce que la dérogation soit supprimée ou que la validation administration du PV de session vaille dérogation du rectorat.
- **Proposition 7 : Proroger les délais des formations BAFA-D, qualifications SB et BAFA-D.**
Pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire et de la fermeture des centres de formations et des ACM, un arrêté du 3 juillet 2020 avait pris différentes mesures, notamment concernant la prorogation des délais des formations BAFA-D et qualifications SB. Nous demandons que soient prorogées lesdites mesures jusqu'au 31 décembre 2021 afin de permettre aux jeunes de finir leur parcours de formation.
- **Proposition 8 : Organiser des jurys supplémentaires dans tous les départements.**
Les sessions annulées du printemps vont être reprogrammées d'ici la première quinzaine de juillet. Afin de permettre au plus grand nombre de stagiaires de valider leur formation, nous sollicitons la tenue exceptionnelle de jurys dans tous les départements dans les 15 premiers jours de juillet.

3. Propositions visant à faciliter les activités de l'été (accueils de loisirs, séjours enfants et jeunes et vacances adaptées organisées).

- **Proposition 9 : Considérer les jeunes ayant validé les 3 parties de leur BAFA comme diplômés dans les effectifs d'encadrement des ACM et séjours de vacances**
Actuellement, un jeune ayant validé les 3 parties de son BAFA avec des appréciations favorables, mais dont le dossier n'est pas encore passé en jury, ne peut être compté dans les effectifs d'encadrement comme étant titulaire du BAFA. Si le jury n'a pu rendre la décision d'admission d'un candidat ayant satisfait aux trois stages de formation BAFA, il conviendrait de considérer le jeune qui a trois avis satisfaisants comme ayant le BAFA et donc entrant dans les quotas d'encadrement au même titre qu'un titulaire. Nous proposons de pouvoir, exceptionnellement, compter ce jeune dans le collège des titulaires de nos effectifs d'encadrement. Cette mesure augmentera mécaniquement le nombre des stages pratiques disponibles.
- **Proposition 10 : Assouplir les taux de qualification en ACM le temps de l'été 2021, en permettant aux organisateurs de constituer leurs équipes d'un minimum de 80% d'animateurs diplômés ou en court de formation sans distinction entre ces catégories d'intervenants.** Il revient ainsi à l'organisateur de déterminer la part des stagiaires au sein de son équipe d'encadrement. Le recours, par un organisateur à cette option, devra aller de pair avec sa capacité à proposer un cadre de sécurité optimum pour les mineurs mais aussi à assurer un accompagnement qualitatif des stagiaires.

- **Proposition 11 : Proroger les délais de renouvellement des qualifications SB et BAFD.**
Afin de permettre l'organisation des activités sur les prochains mois, il est proposé de proroger d'un an le délai validité des qualifications de SB et BAFD et que les titulaires d'un BSB et d'un BAFA puissent par équivalence accéder au renouvellement de la qualification SB.
- **Proposition 12 : Garantir l'éligibilité des animateurs, recrutés en CEE, au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle.** Les organisateurs de sessions BAFA-D et d'ACM ont besoin de visibilité pour entamer les recrutements en vue de la saison estivale. Ils doivent pouvoir s'engager auprès des équipes de volontaires au plus vite pour garantir leur capacité à proposer des formations et des accueils de qualité dans les mois à venir sans craindre pour leur équilibre financier. Les dernières annonces faites font état de la possibilité de recruter dès aujourd'hui les saisonniers pour l'été et de bénéficier de l'activité partielle prise en charge à 100% si cette dernière venait à ne pas pouvoir se réaliser. Nous proposons que ce dispositif soit élargi aux CEE.

4. Soutien financier aux associations organisatrices de formations BAFA-D.

- Afin de faciliter l'accès au dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, il est demandé que soit prononcé rétroactivement la fermeture administrative des formations BAFA-D pour la période du 10 avril au 2 mai.
- L'annulation des sessions BAFA-D de printemps entraîne non seulement une perte de ressources pour nos associations, mais aussi des charges supplémentaires. Excepté le dispositif d'indemnisation de l'activité partielle, qui au demeurant ne pourra pas être activé sur l'ensemble de nos équipes, les autres dispositifs de soutiens ne seront pas applicables à cette situation. Nous plaçons, en conséquence, pour la mise en place d'un fond d'aide exceptionnel d'urgence sans attendre, nous permettant d'assurer la pérennité financière de nos associations et de leur permettre d'organiser au mieux les activités de l'été.

En conclusion, si cet ensemble de propositions constitue un tout cohérent permettant de préparer un été quasi normal, il sera toutefois aussi nécessaire de promouvoir auprès de nos publics, au moyen de campagnes de communication, l'intérêt des séjours qu'ils soient scolaires ou vacances, des accueils de loisirs ainsi que la qualité des formations BAFA-D et la compétence des animateurs.

Les signataires :



Soutenus par :

